Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Aide à la création chorégraphique indépendante et professionnelle

Le canton de Vaud consacrera 343'000 francs à l'aide à la création chorégraphique indépendante et professionnelle durant la saison 2010/2011 au travers d'aides ponctuelles et de deux subventions de durée déterminée.

Onze projets de création chorégraphique indépendante et professionnelle, remplissant les critères, ont été déposés pour la saison 2010/2011. Dans sa séance du 17 mars 2010, le Conseil d'Etat a confirmé les choix de la Commission vaudoise de la danse portant sur huit créations. Ces soutiens, pour des montants compris entre 3000 et 40'000 francs, permettront aux compagnies retenues de réaliser leurs créations dans de bonnes conditions. Le choix de la Commission s'est porté sur des chorégraphes ayant déjà à leur actif plusieurs productions confirmées, tels que Fabienne Berger, Corinne Rochet, Nicholas Pettit et Jean-Marc Heim et sur de jeunes chorégraphes prometteurs développant une démarche originale tel que YoungSoonCho Jaquet.

Les subventions ponctuelles pour la saison 2010/2011 ont été attribuées à :

* L'Association Les Boréades pour Le rossignol chinois, chorégraphie d'Alain Christen ;

* La Compagnie Nuna pour Romanesco (titre provisoire), chorégraphie de Young Soon Cho Jaquet ;

* La Compagnie Tania de Paola pour Kyriadie, chorégraphie de Tania de Paola ;

* La Compagnie Utilité publique pour Transitland, chorégraphie de Corinne Rochet et Nicholas Pettit ;

* La Compagnie de la dernière tangente pour Première détection certaine, chorégraphie de Satchie Noro ;

* La Compagnie Fabienne Berger pour Floating Tone, chorégraphie de Fabienne Berger ;

* La Compagnie Jean-Marc Heim pour Superflux, chorégraphie de Jean-Marc Heim ;

* La Compagnie Buissonnière pour Dido & Aeneas, chorégraphie de Cisco Aznar.

Le Conseil d'Etat a également décidé de renouveler, pour les années 2010-2011 la convention de subvention de durée déterminée d'un montant de 120'000 francs en faveur de la « Compagnie Linga » et d'octroyer une première subvention de durée déterminée, pour deux ans, d'un montant de 60'000 francs à la « Compagnie Nicole Seiler », jeune chorégraphe talentueuse qui réalise un travail très original et abouti. Les subventions cantonales sont complétées, dans le cadrede conventions conjointes, par des aides communales, respectivement des villes sièges de Pully pour la Cie Linga et de Lausanne pour la Cie Nicole Seiler, ainsi que par la Fondation Pro Helvetia afin de leur assurer une aide financière à la création et à la diffusion en Suisse et à l'étranger.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 23 mars 2010

DFJC, Brigitte Waridel, présidente de la Commission vaudoise de la danse, cheffe du Service des affaires culturelles, 021 316 07 40 Nicolas Gyger, adjoint, Service des affaires culturelles, 021 316 07 44